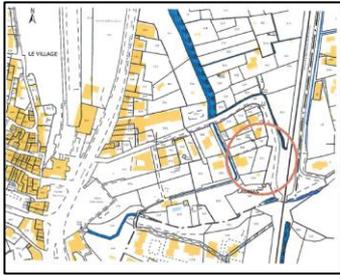
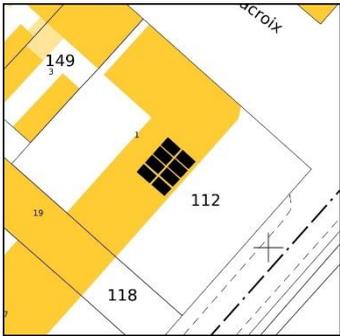


Déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

- **Dépôt de la demande :**
 - Dépôt en ligne : sur <https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa>
 - Dépôt papier : à déposer à la mairie ou par courrier : Hôtel de Ville, 1 rue Victorin Maurel, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban. En 2 exemplaires + 1 exemplaire supplémentaire en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques).

- **Délai d'instruction du dossier complet :**
 - 1 mois
 - 2 mois en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques)

- **Constitution du dossier :**

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
Dépôt en ligne	Dépôt papier
<p>Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa</p> <p>Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.</p>	<p>Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 13703* (pour maison individuelle) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028</p> <p style="text-align: center;">CERFA N° 13404* (pour autres constructions) https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646</p> <p><i>Rubriques à renseigner :</i> Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer</p>
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
PLAN DE SITUATION (DP1)	
<p>Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr, Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ième}.</p>	
PLAN DE MASSE (DP2)	
<p>Sur un fond cadastral (www.cadastre.gouv.fr) échelle de 1/500^{ième}, indiquer l'emplacement envisagé des panneaux photovoltaïques</p>	<i>Echelle 1/500°</i>

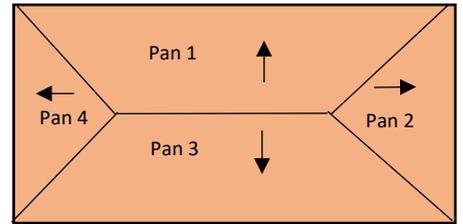
LE PROJET (DP4)

Fournir un descriptif des panneaux envisagés

Nbrs de panneaux,
Dimensions,
Caractéristiques,
Couleur, ...

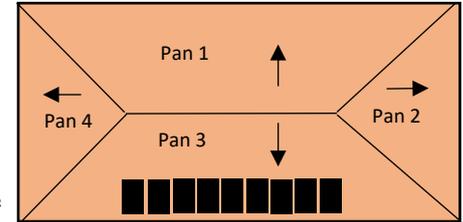
et les surfaces correspondantes.

Avant travaux



Après Travaux

9 panneaux
Surface pan 1 : 70 m²
Surface pan 2 : 30 m²
Surface pan 3 : 70 m²
Surface pan 4 : 30 m²
Surface toiture : 160 m²



**Surface panneaux
Photovoltaïques : 25 m²**

L'INSERTION (DP5 et DP6)

Fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet sur votre terrain.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à un photomontage, à partir d'un assemblage d'une photographie montrant le site existant et d'un croquis du projet.

Il ne peut s'agir d'une photographie aérienne mais d'une photographie prise depuis le sol.

Avant travaux



Après travaux



PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Vue élargie de l'emplacement de la future clôture. Pour les clôtures sur rue, faire la prise de vue à partir de la rue pour pouvoir apprécier l'environnement urbain.



De près

De loin



Le service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil le public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et mardis de 8h30 à 12h.

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14 Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr